

N° analyse : 85313-24-2065 Type analyse : D2CL_C

Origine échantillon : LEPUIX-NEUF Point surveillance : 165
Monsieur JULLEROT Joseph, 49 rue des vosges

Installation : LEPUIX NEUF (UDI)
eau traitée au chlore (U.G.E.) CC SUD TERRITOIRE
prélevé sous accréditation par M. BERNARD (BER) Laboratoire PMA

Date de prélèvement : 25/09/2024 à 11h25
Date de réception : 25/09/2024 à 12h10
Date de début des essais : 25/09/2024 à 13h00

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

Observations : Lieu de prélèvement : cuisine

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Antimoine	A	<0.5	µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Cadmium	A	<0.025	µg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Chrome	A	<1.0	µg/l	50		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Cuivre	A	0.033	mg/l	2	1	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Fer total	A	<20	µg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Nickel	A	<1.0	µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Plomb	A	<1.0	µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nitrites	A	<0.01	mg/l NO2	0.5		NF EN 26777

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.
Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

CONCLUSIONS Eau conforme aux limites et satisfaisante au regard des références de qualité(*).

Renseignements Complémentaires

Pour les paramètres sous-traités : voir résultat CARSO joint.

Ameni Charfi
Directrice Adjointe du Laboratoire





Edité le : 03/10/2024

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA COMMUNAUTE

D'AGGLO. DU PAYS DE MONTBELIARD
RUE DE LA CORNETTE LA CHARMOTTE
25420 VOUEAUCOURT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas réalisé l'étape de prélèvement, les résultats s'appliquent uniquement à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE24-157354	
Identification échantillon :	LSE2409-68932-1	
Référence échantillon commanditaire:	85313-24	
Nature:	Eau à la production	
Point de Surveillance :	LEPUIX NEUF	Code PSV : 0000000165
Dept et commune :	90 LEPUIX NEUF	
UGE :	0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D2	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE Service des Eaux - 6 rue Juvénal Viellard - Site d 90600 GRANDVILLARS	
Nom de l'installation :	LEPUIX NEUF	Type : UDI Code : 000113
Prélèvement :	Prélevé le 25/09/2024 à 12h10 Réception au laboratoire le 26/09/2024 Prélevé par le client Cédric BERNARD	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Date de début d'analyse le 26/09/2024

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés								
Bromoforme 90D2CL_2**	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.20			#
Chloroforme 90D2CL_2**	< 0.10	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.10			#
Chlorure de vinyle 90D2CL_2**	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.50		#
Dibromochlorométhane 90D2CL_2**	0.19	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05			#

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Dichlorobromométhane	90D2CL_2**	0.069	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05			#
Somme des trihalométhanes	90D2CL_2**	0.26	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.50	100		
Epichlorhydrine	90D2CL_2**	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.05	0.10		#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP									
Benzo (b) fluoranthène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Benzo (k) fluoranthène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Benzo (a) pyrène	90D2CL_2**	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0001	0.010		#
Benzo (ghi) pérylène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Somme des 4 HAP quantifiés	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	0.10		
Composés divers Divers									
Acrylamide	90D2CL_2**	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	0.10		#

90D2CL_2** ANALYSE (D2CL_2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS90-2021)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Caroline DUFOUR
Ingénieur de Laboratoire

